

Publié le :

22 AVR. 2025

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-029 :

Avenant n°4 au marché N° 2023-001 – Lot 1 – entre la Ville et :

- le titulaire : Société ROUX CABRERO SAS – 4 rue du Docteur Reybard – ZI Marenton II – 07100 ANNONAY (titulaire) ;

- le co-traitant : Société VILQUIN – Le Belloire – CS 30048 – 16200 JARNAC ;

Signé le 12 février 2025.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 1 : structure – gros œuvre – charpente métallique

L'avenant n°4 a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement et de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

- création de massifs en pied de poteaux de charpente existants et suppression du sol en lamé dans TGBT.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°4 représente une augmentation de 1 575 € HT pour le mandataire ROUX CABRERO et une diminution de 380,91 € HT pour le co-traitant VILQUIN.

Le montant total du marché est porté de 1 279 369,76 € HT à 1 280 563,85 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-030 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-001 – Lot 4 – entre la Ville et la Société BORY ALEX METALLERIE MENUISERIE – ZAC LES EPALITS – 42610 SAINT ROMAIN LE PUY signé le 23 janvier 2025.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 4 : menuiseries extérieures aluminium - occultation

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement et de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

- Intégration des boutons de commande des BSO en mode radio plutôt que de les insérer de manière inesthétique dans l'habillage bois sur les doublages en façade ;
- Pose de limiteurs d'ouverture sur les fenêtres des bureaux.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 4 329 € HT.

Le montant total du marché est porté de 275 129,16 € HT à 279 458,16 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-031 :

Avenant n°3 au marché N° 2023-001 – Lot 8 – entre la Ville et la Société LA RHODANIEENNE DE CARRELAGE – 54 rue Vaillant Couturier – 69200 VENISSIEUX signé le 31 janvier 2025.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 8 : revêtements des sols

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement et de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

Fourniture et pose de trois caniveaux, dépose des trois caniveaux existants qui avaient été mal implantés.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 7 380 € HT.

Le montant total du marché est porté de 169 631,89 € HT à 177 011,89 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-032 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-001 – Lot 10 – entre la Ville et la Société PI INSTALL – 14 rue des Serves – 01340 MONTREVEL EN BRESSE signé le 3 février 2025.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 10 : cloisons et portes isothermes

L'avenant n°2 a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires :

- réalisation d'habillages au niveau des cellules de refroidissement ;
- réalisation anticipée de 2 chambres froides négatives nécessaires avant la réalisation des chapes ;
- dans la zone de réception, installation d'une porte supplémentaire afin de pouvoir installer un tableau divisionnaire dans une gaine technique ;
- démontage partiel d'une cloison puis remontage après les opérations de manutention ;
- changement du ventail de porte entre le sas habillage et la zone cuisson.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 7 315,70 € HT.

Le montant total du marché est porté de 535 577,58 € HT à 542 893,28 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-033 :

Avenant n°4 au marché N° 2023-001 – Lot 17 – entre la Ville et la Société AXIMA – 214 rue Marius Berliet – 69400 ARNAS signé le 31 janvier 2025.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 17 : VRD espaces verts

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires :

- réalisation d'une clôture barreaudée et muret de soutènement ;
- ouverture pied de façade en raison d'une modification de planning et du remblaiement nécessaire contre les vides sanitaires ;
- divers travaux supplémentaires liés aux réseaux, notamment de chauffage urbain.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 69 884,30 € HT.

Le montant total du marché est porté de 508 020,60 € HT à 577 904,80 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-034 :

Marché N° 2024-038 – Lot 1 – entre la Ville et la Société MACONNERIE DEMOLITION BATIMENT
– 28 rue Louis Pradel – 69960 CORBAS signé le 14 février 2025.

Objet : Réhabilitation de la future Maison de l'écologie positive

Lot 1 : gros œuvre – renforcement structurel

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 9 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Montant : 20 500 € HT

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-035 :

Marché N° 2024-038 – Lot 3 – entre la Ville et la Société TOFFOLETTI – 77 ancienne route de Niévroz – Z.A. Les Pré Seigneurs – 01120 DAGNEUX signé le 14 février 2025.

Objet : Réhabilitation de la future Maison de l'écologie positive

Lot 3 : menuiseries

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 9 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Montant : 21 811,71 € HT

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-036 :

Marché N° 2024-038 – Lot 4 – entre la Ville et la Société C.A.E. GROUPE – 23 rue Eugène Pottier – 69100 VILLEURBANNE signé le 14 février 2025.

Objet : Réhabilitation de la future Maison de l'écologie positive

Lot 4 : plâtrerie – peinture – faux plafonds

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 9 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Montant : 18 826,77 € HT

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-037 :

Marché N° 2024-038 – Lot 5 – entre la Ville et la Société FLUIDES SERVICE – 8 impasse du Rêve – 69100 VILLEURBANNE signé le 14 février 2025.

Objet : Réhabilitation de la future Maison de l'écologie positive

Lot 5 : plomberie

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 9 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Montant : 8 358 € HT

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-038 :

Marché N° 2024-038 – Lot 6 – entre la Ville et la Société FPEL – 40 route de Lyon – 69960 CORBAS signé le 14 février 2025.

Objet : Réhabilitation de la future Maison de l'écologie positive

Lot 6 : électricité

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 9 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Montant : 8 900 € HT

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-039 :

Avenant n°4 au marché N° 2024-016 – Lot 1 – entre la Ville et :

- le titulaire : LAQUET SAS – 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSE MORNAY ;
- le co-traitant : Société POLYTAN – 4 rue Hector Servadac – 80440 GLISY ;

Signé le 28 février 2025.

Objet : Travaux de rénovation du terrain de Hockey sur gazon au stade Henri Cochet

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement et le bordereau de prix initial BPU. Ces modifications concernent le mandataire LAQUET SAS.

Les travaux supplémentaires sont répartis comme suit :

- le terrain a été fragilisé par les pluies intensives et le contrôle des arrosage tardifs. Un léger affaissement a été constaté au niveau de la jonction entre la partie reprise et l'ancien terrain. A la réception, la planéité du terrain était impeccable.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 3 805 € HT.

Le montant total du marché est porté de 377 215,15 € HT à 381 020,15 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-040 :

Marché N° 2024-044 – entre la Ville et la Société TERIDEAL TARVEL – 3 place Gustave Eiffel – CS 8073 – 94528 RUNGIS Cedex signé le 28 février 2025.

Objet : Entretien de certains espaces verts de la Ville de Caluire et Cuire.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 9 avril 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 15 avril 2025

Philippe COCHET
Maire

